



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 57414

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la défense des droits des résistants et lui demande de préciser les mesures qu'il entend prendre pour officialiser le 27 mai en tant que journée nationale de la Résistance, journée ni fériée ni chômée, le 18 juin demeurant journée de la France libre.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le ministre délégué aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par la Résistance soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté aux fondations de mémoire (fondation de la Résistance, fondation de la France libre, fondation de la mémoire de la déportation, fondation Charles de Gaulle, fondation pour la mémoire de la Shoah) est une des illustrations importantes de cette volonté. De nombreuses initiatives tournées directement vers les jeunes sont également entreprises. L'institution d'une Journée nationale de la Résistance est une suggestion qui mérite une grande attention. Elle suppose toutefois, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Le ministre tient à rappeler que le Président de la République a marqué avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance le 27 mai 1943, en présidant une cérémonie à Paris. L'année 2003 a été marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance. L'année 1944, quant à elle, demeure dans la mémoire collective comme celle de la renaissance de la liberté, après 4 ans d'occupation par les troupes du régime nazi. Cette victoire qui a permis le rétablissement de la démocratie a cependant eu un coût humain, qu'ont payé aussi bien les armées que les combattants de l'ombre et les populations civiles. En 2004, le 60e anniversaire des débarquements et de la libération du territoire national a été l'occasion de manifester la reconnaissance de la nation à tous ceux qui ont permis de libérer la France et de vaincre le nazisme. La résistance intérieure ayant contribué à cette victoire, des cérémonies de grande ampleur, en présence de hautes autorités de l'État, ont été organisées sur plusieurs sites en relation avec les combats du maquis. Le 21 juillet, au Vercors, le Premier ministre a rendu un hommage national et solennel à la Résistance sur ce lieu emblématique de son action historique. Enfin, le ministre précise que le site internet intitulé « Mémoire des hommes » a ouvert une nouvelle base de données sur laquelle figurent les noms des 1006 martyrs fusillés au Mont-Valérien.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57414

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 2005, page 1209

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4044